



le **BIMI**

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • N° 806 • septembre 2012 • 1.50 euro



PSA Aulnay ne doit pas fermer

La CGT Mobilisée

POLITIQUE REVENDICATIVE

L'eau un droit !

DOSSIER

ROISSY:
-Luttes interprofessionnelles
contre la précarité

INFOS LUTTES

-Généris
-Sanofi
-PSA

VIE SYNDICALE

-La formation
syndicale
-Campagne de
syndicalisation

enpartance

ILE-DE-FRANCE *Donnez du sens à vos vacances*

PROMOTION PARC AVENTURE LAND

Samedi 6 et dimanche 7
avril 2013

Samedi 12 et dimanche 13
octobre 2013

Tarif unique de **14,70 €**
Pack « Découverte »

PACK « DÉCOUVERTE » :

Accès aux attractions multiples du parc selon âge et taille minimale requise. Parcours aventure, pistes bleues à noires (maxi 2h) ; parcours adrénaline (+1,50 m). Equipement de sécurité fourni.

Parc aventure Land à Magny-en-Vexin de 10h à 18h30
2000 personnes/date* / Parking Privé Gratuit

*Opération garantie à partir de 1000 billets/date



SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE

CIRCUS ON ICE

Le samedi 24 novembre 2012

Séances à : 10h, 14h et 17h

Tarif unique de **9,50 €**



Nanterre - Parc André Malraux
Parkings gratuits et payants à proximité
TRANSPORTS : bus, RER A
«Nanterre Préfecture»

LES MONDES DE RALPH

Le samedi 22 décembre 2012

- Privatisation du cinéma pour la séance de 13h45
- Et 1000 places pour la séance 16h15

Tarif unique de **9,50 €**



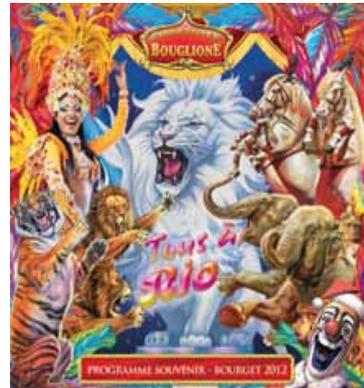
Cinéma Grand Rex,
Parking : REX ATRIUM 5-7 rue du fbg poissonnière 75009 PARIS
TRANSPORTS : Métro : Bonne nouvelle (ligne 8 et 9)

TOUS À RIO

Le samedi 1^{er} décembre 2012

3000 places disponibles

Tarif unique de **8,50 €**



Parc des expositions
de Paris Le Bourget
Spectacle de 2h avec 15 min d'entracte
CAPACITE PAR SEANCE : 8 500 places

INFORMATIONS ET RESERVATIONS :

Enpartance IDF - 120, rue Roger Salengro BP
113 - 93 701 Drancy cedex
Tél : 01 48 30 95 16 - Fax : 01 48 30 32 14
Email : asso@enpartance-idf.fr



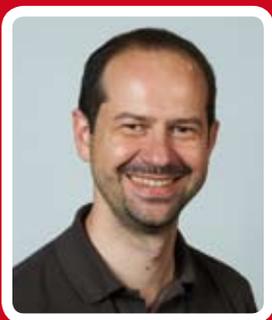
PROFITEZ DES AVANTAGES DE LA CARTE LOISIRS

TouRiSMe - Ski - CuLTuRe - LoiSiRS

CONTACT :

ENPARTANCE ILE-DE-FRANCE :
01 48 30 95 16
asso@enpartance-idf.fr

www.enpartance-idf.fr



le **BIMI**

Hervé Ossant
Secrétaire Général de l'UD CGT 93

Éditorial

Pour le BIMI, le changement c'est maintenant !

Vous avez entre les mains la nouvelle version de notre BIMI. L'ambition travaillée par le collectif Communication de l'UD a été de rendre notre publication plus attrayante et attractive tant sur le fond que sur la forme et ce, suite aux débats et décisions de la Commission Exécutive. Sur la forme avec une nouvelle maquette et un tirage couleur. Sur le fond avec la volonté de tendre vers plus de rédactionnel en lien avec vos luttes, vos actions revendicatives, notre qualité de vie syndicale ou bien encore de permettre l'expression de nos associations INDECOSA ou de l'IHS. Il a été aussi décidé dans la réalisation de nos objectifs que le BIMI soit mensuel.

Le BIMI est un outil au service de tous. Le BIMI a besoin de notre réseau militant pour pouvoir se construire à chaque numéro. Le BIMI a besoin de vous.

Il n'est pas inutile de rappeler combien il est précieux d'avoir un matériel d'expression qui nous est propre (comme toutes les publications de la CGT d'ailleurs) notamment à un moment où l'essentiel de la presse est entre les mains des tenants du Capital et déverse au quotidien la pensée unique.

A ce propos, à travers les 1000 emplois menacés sur 2400 chez Presstalis (anciennement NMPP) qui distribue la presse écrite, c'est purement et simplement le pluralisme de la presse qui est en jeu.

A l'instar de Presstalis, les annonces de suppressions d'emplois en cette rentrée sont nombreuses avec PSA, Air France, Sanofi, Roto 93 et tant d'autres. Au total, ce sont des milliers d'emplois qui sont menacés. Mais nous le disons, nous ne resterons pas l'arme aux pieds. C'est pourquoi nous avons décidé d'impulser la convergence des luttes de manière offensive avec un meeting à Aulnay. Oui, l'emploi sacrifié, ce n'est pas une fatalité ! D'autres rendez-vous restent à construire pour élever le rapport des forces, pour l'emploi, pour gagner une autre répartition des richesses, pour la justice et le progrès social ici comme ailleurs. Dans ce sens, la journée d'action européenne pour l'emploi industriel du 9 octobre avec la manifestation à Paris doit être un moment fort qui nous concerne tous. Soyons nombreux !



AU SOMMAIRE

- 03** • Édito
- 04** • L'eau est un droit
 - Communiqué unitaire
 - pétition européenne
- 06** • Lutte Génériss
- 08** • Dossier Roissy
 - Lutttes interprofessionnelles
 - Interview d'Eric LAMY
- 11** • SANOFI, PSA même combat
- 12** • Pétition, Non à la casse de l'usine PSA Aulnay
- 13** • Campagne de syndicalisation
- 14** • La Formation Syndicale
- 15** • Indécosa

Encart : tract 9 octobre

**CGT 93
DEBOUT
POUR LE
COMBAT**



**BULLETIN D'INFORMATION AUX MILITANTS
DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT 93**

ISSN 7656890 N°CPPAP 0713 S 07940

Imprimé par ALLIAGES
115 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Directeur de publication : **Hervé Ossant**
Tél: 01 48 96 36 37 - Email : contact@cgt93.fr
Tirage à 2500 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro: Kamel BRAHMI, Christian BOUVIER
Jean-Albert GUIDOU, Eric LAMY, Françoise MAUBORGNE,
Hortensia MORA-SEVEON, Nicolas RENARD, Hervé OSSANT.
Maquette : UD CGT 93



Communiqué unitaire L'eau est un droit

Le 24 mai dernier le collectif départemental « Liberté, Égalité, Fraternité, Service Public », réunissant organisations syndicales et associations, a tenu des Assises du Service Public en Seine-Saint-Denis. Afin de s'inscrire dans une perspective de conquête et reconquête de secteurs de « l'en-commun » gérés par des services publics, les acteurs de ce collectif départemental se sont donné à l'issue de ces Assises, une feuille de route rythmée par un certain nombre d'initiatives.

Le collectif décide comme première initiative, l'organisation prochaine d'un débat public sur la question de la gestion de l'eau.

L'eau est un bien vital, fondamental, social, et un patrimoine commun à tous les êtres humains. Cette ressource unique ne peut être remplacée par aucune autre. Elle est aussi indispensable que l'air à la vie et elle participe à l'équilibre écologique, au maintien de l'environnement naturel, de sa diversité et de sa qualité. Aussi la politique de l'eau, gestion de la ressource, distribution et assainissement, doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette ressource réponde aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures.

Le collectif engagé dans une action pour la reconquête des services publics en réponse aux besoins des populations, combat la marchandisation des biens publics essentiels et porte l'idée d'un service public de l'eau et de l'assainissement, pour s'opposer à l'appropriation de ce service par les grands groupes.

L'eau n'est pas une marchandise ! Sa gestion ne doit pas être une source de profit et ne peut plus être déléguée à des entreprises privées dont l'activité ne s'exerce pas en fonction du seul intérêt général.

Pour le collectif, la politique de l'eau doit reposer sur des principes fondamentaux, parmi eux :

- ▶ Etablir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain ;
- ▶ Affirmer que l'eau relève du domaine public dans le cadre d'un service public de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, à tous les citoyens ;
- ▶ Promouvoir et favoriser l'intervention démocratique participative des citoyens et des salariés, par une réforme des instances de gouvernance de tous niveaux qui permette la transparence de la gestion et associe tous les intervenants de façon équilibrée.

La question de la gestion de l'Eau a vivement animé les débats de la communauté d'agglomération EST ENSEMBLE. Cette communauté d'agglomération, la plus importante d'Ile de France, a toujours la possibilité de décider d'une gestion publique de l'eau. Le collectif invite les élus d'Est Ensemble à mettre en œuvre cette gestion publique, dans l'intérêt des populations. Au vu de l'importance de cette communauté d'agglomération ce choix contribuerait à faire grandir le mouvement pour commun de l'Humanité pour la promotion des services publics.





Signez!

L'initiative citoyenne européenne

L'EAU et L'ASSAINISSEMENT sont un DROIT HUMAIN !

Tous les citoyens ont droit à une eau potable et salubre et à un assainissement de qualité. Nous demandons à l'Union européenne de garantir ces droits humains en affichant l'approvisionnement en eau et l'assainissement comme des services publics essentiels pour tous. Ces droits doivent être appliqués.

L'Union européenne doit fixer des objectifs contraignants à tous les États membres pour aboutir à une couverture de 100 % en Europe. Nous pensons que l'Union européenne doit également faire davantage d'efforts pour parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement en dehors de ses frontières. Des millions de personnes sont toujours privées de ces services.

Nos objectifs :

1. Des services d'eau et d'assainissement garantis pour tous en Europe.
2. Pas de libéralisation des services de l'eau.
3. Un accès universel (mondial) à l'eau et à l'assainissement.

Cette campagne est un outil permettant de s'engager en faveur du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement. Cet outil a pour but de faire évoluer la mentalité qui prévaut au sein de la Commission européenne, d'une démarche fondée sur le marché vers une approche basée sur les droits et centrée sur la notion de service public. L'objectif de cette initiative est de parvenir à un accès universel (mondial) à l'eau et à l'assainissement et de sauvegarder les ressources publiques limitées en eau pour les générations futures.

L'eau, un droit humain - Cilvēkam ir tiesības lietot ūdeni - Водата – основно човешко право - A víz emberi jog - apa este un drept al omului - Voda je lidské právo - Voda je l'udské právo - Voda je ljudsko pravo - Vatten är en mänsklig rättighet - Wasser ist ein Menschenrecht - Water is een mensenrecht - El agua es un derecho humano - A água é um direito humano - l'acqua è un diritto umano - vesi on perusoikeus - prawo do wody prawem człowieka - Vand er en menneskeret - Το νερό είναι ανθρώπινο δικαίωμα - Vesi on osa inimõigustest Eestis - Vanduo yra žmogaus teisė - ceart le uisce - voda je človekova pravica - Право на воду – право человека - Su bir insan hakkıdır L-ILMA huwa dritt tal-bniedem

www.right2water.eu

La Lutte des salariés de Générís, filiale de Véolia

Retour sur un conflit pour les salaires, les conditions de travail et le respect de la dignité !

Le 6 juin, les salariés de Générís, une filiale de Véolia chargée du traitement des déchets ont engagé une grève reconductible sur les six sites de la région parisienne. Le conflit portait sur le versement de la prime d'intéressement et l'augmentation de 4% des salaires.

Sur le site de Sevrans, les salariés exigeaient qu'il soit mis fin à des traitements humiliants, comme la « pause pipi » retenue sur le salaire, des brutalités des chefs contre le personnel ou l'obligation de se mettre en rang en fin de journée pour être décomptés...

Les conditions de travail et de sécurité étaient tout aussi scandaleuses: tapis de tri trop chargé qui ne permettait pas aux trieurs de percevoir les objets qu'ils avaient sous les doigts. Les gants de travail leur étaient comptés et devaient être utilisés jusqu'à l'usure.

Les intérimaires étaient dotés d'une combinaison sommaire, à utilisation unique qu'ils devaient conserver la semaine entière.

Résultat, quelques mois avant le conflit un trieur-intérimaire s'était piqué avec une seringue. Ses collègues l'ont obligé à aller à l'hôpital, alors qu'il hésitait de peur de perdre son travail. Les trieurs ne l'ont pas revu.

Après douze jours de grève, de blocage total du site, les grévistes arrachaient 2% d'augmentation, le versement de 500 euros de prime pour tous, la fin des retenues pour « pause pipi » et l'engagement de la direction de Générís de l'arrêt des mauvais traitements.

VEOLIA SEVRAN :

QUELQUES LECONS À TIRER DE CE CONFLIT

► Ce conflit a démontré l'importance du lien entre les structures professionnelles et interprofessionnelles (union locale de Sevrans, UD 93, fédération des transports, Union syndicale de l'intérim et URIF). Ces liens ont été décisifs pour le mouvement dans son ensemble, afin d'éviter l'isolement face à une multinationale comme Véolia et se sont pour l'essentiel construits sur Sevrans.

► Comme on peut l'imaginer, les moyens colossaux de Véolia, peuvent lui permettre de pourrir une grève. Il a donc été essentiel d'obtenir le soutien de la population, des élus de Tremblay et de Sevrans ; La communication vis à vis des médias a mis en lumière le système Véolia et a cassé l'image de l'entreprise. Le choix de se rendre au SYCTOM (syndicat regroupant les communes de Paris et de la petite couronne), qui est le donneur d'ordre l'a obligé à s'engager dans la négociation.

► Au premier jour du conflit, Véolia a tenté de casser le mouvement en faisant venir en masse des intérimaires. Les mesures adéquates ont été prises pour bloquer l'entrée du site. La CGT est aussi intervenue auprès des entreprises d'intérim pour que ces derniers soient payés. Il a été construit avec les intérimaires leurs revendications, tant sur l'abus d'intérim pratiqué par Véolia, le non-respect des conditions de sécurité et des vexations dont ils étaient encore plus victimes que les salariés en poste. Les militants CGT ont contribué à faire entrer dans la lutte, cette différence dont les patrons abusent entre travailleurs de différents statuts, même si les intérimaires n'étaient pas grévistes.

► Ce conflit a été préparé avec les salariés du site plusieurs jours avant son déclenchement car la CGT a été contactée par des camarades qui avaient lutté quelques années auparavant pour gagner leur régularisation. Ce conflit légitime une fois de plus notre engagement auprès des travailleurs sans papiers et notre démarche pour faire cesser la « délocalisation sur place », dont Véolia est un des maillons.

► Suite au conflit, une majorité des salariés ont décidé de se syndiquer à la CGT, de s'engager dans l'union locale vécue comme une structure essentielle pour gagner et faire respecter leurs droits de travailleurs.

► Le tri des déchets est une mission de service public au même titre que l'eau. Aujourd'hui cette mission est déléguée par les communes à des multinationales (Véolia, Suez, Urbaser...). Ces entreprises maltraitent leurs salariés, réalisent de profits juteux sur le dos des contribuables (taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée avec la Taxe d'habitation) et les installations sont payées par les syndicats des communes ! Il est grand temps de poser la question de la gestion en régie directe comme c'est le cas pour l'eau. Salariés comme habitants, nous serions tous gagnants. ■



Remise de la solidarité Financière

Le guide juridique 2012



Tous les droits du salarié et de sa famille



Collection juridique

10€

L'édition 2012 du Guide juridique est disponible

Ce guide, réalisé par la même équipe qui conçoit et rédige chaque année la VO Impôts, contient de nombreux renseignements sur des sujets aussi divers que la famille, la consommation, les impôts, le droit du travail, la Sécurité sociale, le code de la route, les droits des jeunes, des chômeurs, des retraités, etc. Ses thèmes **alphabétiques** vous permettent une recherche **simple et rapide**. Vous pouvez le transporter **facilement** et l'utiliser en toutes circonstances grâce à son format **pratique et réduit**.

Sa remise à jour chaque année vous garantit une information juridique utile et fiable.

10 x 15 cm

224 pages

www.librairie-nvo.com

BON DE COMMANDE GUIDE JURIDIQUE 2012

Société (si nécessaire à l'expédition)

Nom

Prénom

N° Rue

Code Postal Ville

Code article	Désignation	PU TTC	Quantité	Total	Remise*	Montant
01120135	Guide juridique 2012	10,00€				
	Frais de port					3,00€
	Total de la commande					

*Réduction : 5 ex. commandés = 5 % - 10 ex. commandés = 15 % de réduction

Règlement par chèque n° à l'ordre de la NVO
 Bon de commande et règlement à adresser à : **La Vie Ouvrière - BP 88 - 27190 Conches-en-Ouche**
 Tél. : 01 49 88 69 60 / 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66

ROISSY:

Luttes interprofessionnelles menées par l'UL contre la précarité

Depuis 2008, la bataille pour la sécurisation des contrats de travail des salariés de la plateforme de Roissy ne cesse de s'amplifier. Sous l'impulsion de l'UL CGT de Roissy, ce sont de multiples initiatives de luttes qui ont émaillé l'activité syndicale de l'aéroport pour porter une revendication majeure : en finir avec la précarité organisée des contrats de travail sur le 1^{er} bassin d'emploi de la région. L'activité de l'aéroport est désormais en majorité sous-traitée. Ce qui permet aux entreprises de l'aérien, en concurrence pour l'obtention de ces contrats de prestation, de se saisir des procédures de passation de marché, pour rogner sur les acquis des salariés, affaiblir les salaires, et casser des emplois.

La règle du jeu pour le patronat est simple : tous les deux, trois ans, les marchés sont de nouveau ouverts à la concurrence, et l'entreprise qui l'emporte est celle qui présente la facture la moins chère, ce qui suppose d'être le « moins disant social ». Cette stratégie de compression perpétuelle des coûts, qui rime donc avec casse sociale, est pilotée par les donneurs d'ordre de la filière, ADP et les compagnies aériennes.

Résultat ce sont toujours les travailleurs qui payent la facture, soit par une intensification des charges de travail, soit par des pertes de pouvoir d'achat et d'acquis sociaux. Lorsque ce n'est pas purement et simplement l'addition de toutes ces régressions avec en plus des pertes d'emplois. Cette situation fait qu'un CDI sur la plateforme n'est pas une garantie de conserver son emploi au-delà de 3 ans !

La pression exercée par les donneurs d'ordre pour la baisse des coûts est telle que l'existence d'un accord conventionnel de transfert des contrats n'est plus une garantie. L'UL de Roissy constate que ces accords sont désormais régulièrement violés par les employeurs qui ne les respectent pas. Mais parfois les accords de transfert n'existent tout simplement pas et des emplois se trouvent supprimés en toute légalité, alors même que les postes de travail sont maintenus à Roissy, transférés à des concurrents !

Le comble, est que ce qui ressemble à un véritable far west des droits sociaux, se situe dans un bassin d'emploi où l'Etat a de puissants leviers d'intervention. Il dispose en effet de vrais pouvoirs de contrôle administratif de l'activité des entreprises sur l'aéroport en délivrant via la DGAC des agréments sans lesquels les entreprises d'assistance en escale ne peuvent travailler (nettoyage avion, maintenance, plateaux-repas, blanchisserie, bagagistes, etc.).

Sans compter les agréments fournis par la préfecture pour les entreprises de sûreté. L'Etat a donc les moyens d'imposer aux entreprises le respect de règles sociales, mais ne le fait pas. Comme l'a déclaré l'UL de Roissy à l'occasion d'une des actions interprofessionnelles qu'elle a organisée devant la Préfecture de l'aéroport : « Les capitalistes bénéficient spontanément du soutien de l'Etat. Si les travailleurs veulent bénéficier du même traitement, ils doivent le contraindre à le faire. »

Pour contrer ce casino anti-social, la CGT de Roissy porte la revendication suivante d'urgence sociale : rendre obligatoire le transfert de 100% des contrats de travail et de l'ensemble des acquis dans l'aérien par accord régional couvrant tous les aéroports parisiens. Vaste chantier, qui n'en est pas moins d'intérêt général, car Roissy est un véritable laboratoire de pratiques patronales qui tendent à se généraliser. ■



La sécurité sociale professionnelle

ZOOM

Créer une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés : cette idée touche juste et profond dans un monde salarial miné par la précarité de l'emploi, celle des conditions de vie, un monde où l'incertitude du lendemain rend vulnérable aux exigences sans limites des employeurs et des actionnaires. Trois idées au moins guident cette proposition :

- ▶ attacher les droits à la personne du salarié plutôt qu'à la nature de l'employeur.
- ▶ favoriser une continuité et une progressivité de carrière et de droits, même en cas de changement d'employeur ou de profession.
- ▶ asseoir les financements sur des contributions mutualisées des entreprises.

Pour assurer la progressivité et la transférabilité des droits, l'ensemble devrait être arrimé à un haut niveau de garanties collectives interprofessionnelles, compléments indispensables des conventions collectives et statuts, eux-mêmes à améliorer.

Quelques éclairages d'Eric LAMY

Secrétaire à l'orga de l'UL CGT de Roissy

le BIMBI : *Peux-tu nous décrire rapidement le contexte patronal à Roissy.*

Eric Lamy : Il y a trois donneurs d'ordre principaux, Air France, ADP et l'État, qui sous-traite à travers les entreprises de sûreté ses missions régaliennes. Ils tirent les ficelles d'un vaste réseau de sous-traitants qu'ils compriment toujours plus pour tirer les coûts vers le bas.

Ce sont bien sûr les salariés qui en paient les conséquences : augmentation des charges de travail, plannings toujours plus flexibles, bas salaires, etc. Si des travailleurs obtiennent des acquis par leur lutte, tôt ou tard, par la mise en concurrence des sous-traitants, les emplois seront supprimés au profit d'un autre prestataire qui reprendra le marché avec des salariés sans ancienneté, sans acquis, sans syndicat CGT !

le BIMBI : *Ce sont donc ces 3 donneurs d'ordres qui sont les responsables de cette valse des passations de marchés et des dégâts sociaux qu'elles entraînent.*

Eric Lamy : Effectivement, auparavant, par le biais des reprises de marché tous les 2 ou 3 ans après un Appel d'Offre, tout se passait sans trop de problème ; les salariés se contentaient de changer d'uniformes. Or, depuis 2005, nous assistons à une accélération des processus de transfert d'une entreprise à une autre, avec une mise en concurrence de plus en plus poussée des entreprises. L'UL s'emploie énergiquement à soutenir les luttes qui ont le plus souvent pour objectif d'obtenir le transfert à 100% des emplois dans des conditions identiques.

C'est une posture très défensive, mais nous défendons dans le même temps une revendication offensive pour mettre un terme à ce système de précarité généralisée : la réintégration de l'ensemble des emplois dans les entreprises donneuses d'ordre originelles !

le BIMBI : *Les patrons ont donc tout un arsenal juridique pour appliquer et justifier leur casse sociale dans le but d'augmenter leur marge bénéficiaire. Où en est-on du niveau de mobilisation et de la bataille revendicative pour inverser cette donne ?*

Eric Lamy : Les cas de casse sociale ne manquent pas. Rien que ces derniers mois : 2 entreprises ont



été froidement liquidées parce que leurs salariés avaient obtenu des acquis et n'étaient plus assez rentables pour les actionnaires (AIRELLE – du groupe KEOLIS – et NET ECLAIR) et les accords conventionnels de transfert des contrats n'ont pas été respectés. Également, les agents de sûreté de l'entreprise VIGIMARK n'ont pas été transférés comme le prévoit pourtant leur convention collective.

Les salariés de VE AIRPORT, transférés chez SWISSPORT, voient leurs acquis cassés par le repreneur. Cela représente des centaines de salariés prêts à mener la lutte. Face à cette situation, l'UL de Roissy a organisé des luttes interprofessionnelles pour donner une perspective à l'ensemble de ces salariés dans un combat commun, en lien avec notre revendication pour répondre à l'urgence sociale : il faut garantir le transfert des contrats de tous les salariés avec les acquis, dans tous les cas !

Nous avons pris des contacts avec des députés, pour les sensibiliser et les convaincre de porter un texte de loi modifiant les règles de reprises de marché, pour qu'elles soient beaucoup plus contraignantes pour les repreneurs et beaucoup plus sécurisantes pour les salariés.

Nous agissons aussi auprès des institutions concernées : la DGAC et la Préfecture, qui délivrent les habilitations aux entreprises. Nous avons mobilisé les salariés à de nombreuses reprises : devant la Préfecture, le siège de la DGAC, avons envahi les bureaux de Mme PARISOT à Paris, le siège d'AIR FRANCE, etc.

Ces mobilisations ont contraint le Préfet et le Medef à s'engager - uniquement verbalement - à trouver des solutions urgentes pour sortir les travailleurs de cette situation invivable, à commencer par ceux qui se retrouvent sans emploi. Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations pour la conclusion d'un accord de reprise des contrats à 100% avec les acquis

sur les aéroports parisiens, comme nous le demandons depuis des mois.

A ce jour, ces engagements n'ont pas été tenus. Nous nous y attendions, et profitons de l'été pour nous réorganiser, rassembler les salariés, renforcer nos revendications, et promettons à l'État, son Préfet, et au patronat que la mobilisation se poursuivra et s'amplifiera.

Nous obtiendrons les 100% parce que les ●●●

●●● salariés n'en peuvent tout simplement plus ! D'ailleurs, le moral des salariés a été renforcé par les récents succès que nous avons remportés sur le plan judiciaire. En janvier, la Cour d'Appel de Paris a reconnu que les salariés d'AIRELLE (groupe KEOLIS) ont été victimes de la violation de leur convention collective et doivent récupérer leurs emplois ! Plus récemment, en juillet, le TGI de Bobigny – et c'est une première – a requalifié le transfert conventionnel des salariés de VE AIRPORT chez SWISSPORT en un transfert légal (L.1224-1 du code du travail), ce qui signifie transfert des contrats tels quels, et maintien des accords d'entreprise !

Mais tout ne peut pas s'obtenir par les tribunaux, les repreneurs trouveront une autre voie pour tenter de briser les acquis et accords d'entreprise dès qu'ils en auront l'occasion. Tant qu'ils posséderont les entreprises, ils pourront les scinder, les vendre, les liquider, dénoncer des accords, trafiquer les comptes et procéder à des licenciements économiques, etc. C'est pourquoi nous poursuivrons notre mobilisation.

le BIM : *L'hiver dernier, la grève des agents de sûreté a connu un retentissement national. La question de la précarité des contrats lors des passations de marché de la sûreté était très présente dans les revendications. Quelle est la position de l'UL à ce sujet ?*

Eric Lamy : Nous défendons la renationalisation du secteur de la sûreté par l'intégration des salariés dans un service public. Les capitalistes n'ont que faire de la qualité de la sûreté aéroportuaire, leur but est d'en tirer profit. Même les Etats-Unis, après le 11 septembre 2001, ont renationalisé la sûreté aéroportuaire, alors qu'en France on ne cesse de la précariser. Il faut rappeler

qu'au départ, c'est la Police de l'Air et des Frontières qui assumait cette mission. On en arrive dorénavant à donner la responsabilité de cette mission essentielle à des entreprises qui violent la loi. Et les entreprises lors des passations de marchés utilisent des stratégies de contournement juridique, pour pouvoir le cas échéant ne reprendre aucun contrat de travail ! Il faut que cela cesse également.

Nous menons l'ensemble de ces combats avec détermination et optimisme. Nous observons que les salariés sont de plus en plus combatifs.

Les salariés d'Air France subissent par exemple un plan de rigueur très brutal avec plus de 5 000 suppressions d'emplois et la casse de l'ensemble des accords d'entreprise. Mais ces mesures provoquent déjà une agitation très forte dans l'entreprise. En février dernier, un millier de salariés ont envahi le CCE et ont mis la direction à la porte en criant : « On est chez nous ! ».

ADP supprime chaque année 2% de ses effectifs et poursuit également l'externalisation de ses activités vers la sous-traitance. En réponse, plusieurs débrayages se sont produits ces derniers mois. Dans le département, l'annonce de la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay conduit au même sentiment de révolte. Comme nous tentons de le faire avec les salariés de la sous-traitance, l'UL de Roissy veut construire des liens interprofessionnels entre l'ensemble des salariés en lutte dans la région.

A travers cette convergence des luttes, la CGT peut entraîner dans l'action des milliers d'autres salariés de la sous-traitance et permettrait de répondre de manière forte aux coups portés par le patronat et les actionnaires. ■



SANOFI - PSA même combat !

Les salariés du groupe SANOFI, de plusieurs sites de la Région Ile De France, et particulièrement ceux de Romainville, se sont associés au rassemblement des PSA du 25 juillet à Paris. Ils étaient là parce que PSA et Sanofi, parmi les fleurons industriels du pays, ont la même stratégie. Dans ces deux entreprises l'argent ne manque pas.

Mais il n'est pas utilisé pour investir dans la recherche, le développement de la production, des activités, de la formation, des emplois.

Il est capté par l'avidité de quelques-uns. Un seul objectif est visé : servir la rentabilité financière en s'attaquant aux salariés pour assurer une rémunération toujours plus élevée des actionnaires et dirigeants.

Les faits parlent d'eux-mêmes : Chez Sanofi, les dirigeants ont donné aux actionnaires l'assurance d'une augmentation continue de leurs dividendes : 3,5 milliards € en 2011.

Avec l'objectif pour 2014 d'atteindre 50% du résultat net. En contrepartie, pour ces « services rendus », le PDG, C.Viehbacher, a touché en 2011, plus de 7 millions € soit 20 000 € par jour !!

En 2011, Plus de 121 millions € ont été provisionnés pour payer ces retraites chapeaux quelle que soit la situation financière future de l'entreprise.

Et pour cette gestion scandaleuse, la « nation reconnaissante » a versé à Sanofi 130 millions de crédit d'impôt recherche par an alors qu'elle fracassait sa recherche !

Chez Sanofi les dirigeants ont donné aux actionnaires l'assurance d'une augmentation continue de leurs dividendes : 3,5 milliards € en 2011.

Le seul mot qui vient à l'esprit après ce déluge de chiffres indécents c'est l'écœurement ! En effet quel mépris pour les salariés qui ont pendant des décennies par leur travail construit ce groupe et permis des avancées multiples pour la santé publique.

Parler de défendre nos industries, de lutter contre la misère sociale dans nos banlieues n'a pas de sens si on laisse faire les prédateurs du CAC 40. Faire agoniser la recherche, la production industrielle, en cassant des emplois pour gaver des actionnaires est plus que jamais inacceptable !



Amine TAMSAMANI
représentant syndical

Les « SANOFI » n'ont pas manqué de prendre la parole lors du rassemblement du 25 juillet pour affirmer fortement qu'ils étaient décidés « à exiger du gouvernement des actes qui protègent et assurent nos industries, notre travail, l'avenir de nos familles, de nos enfants, les économies de nos régions. » Et porter l'idée d'une interdiction « des plans de restructurations aux finalités financières et des licenciements boursiers ».

L'état d'esprit n'était pas à la résignation, bien au contraire, car le porte-parole des Sanofi de Romainville a souhaité rappeler que « l'ensemble des sites Sanofi se préparent pour la rentrée. » tout en prévenant qu'en septembre ils seront « tous ensemble, plus mobilisés que jamais ! »

« Messieurs les dirigeants, vous nous faites passer de sales vacances. Nous allons vous faire passer une sale rentrée ! » A-t-il conclu.





Non à la casse de l'usine de PSA Aulnay !



Nous tenons par notre signature à protester contre les projets de fermeture de l'usine Peugeot Citroën d'Aulnay-sous-Bois. Ce ne sont pas moins de 8 000 emplois qui seraient détruits sur notre département en cas d'abandon par la direction du site de PSA

Aulnay ! Une grande partie de ces salariés vivent en Seine-Saint-Denis, département aux 125 000 demandeurs d'emploi déjà particulièrement frappé par le chômage !

Rien ne peut justifier un tel choix. PSA est une entreprise qui ne rencontre aucune difficulté financière. Ses ventes sont au plus haut niveau avec son record historique de 3,6 millions de véhicules vendus en 2010. La direction de PSA a déclaré disposer de 11 milliards d'euro de réserve. De plus, PSA reçoit en permanence des aides financières de l'Etat : aides à la recherche, dégrèvement des cotisations sociales, prêt de trois milliards d'€, prime à la casse, Il est inadmissible que ces subventions aident ce grand groupe industriel à fermer les usines, détruire les emplois, jeter des travailleurs à la rue. **Nous exigeons le maintien du site de production d'Aulnay-sous-Bois par engagement écrit et signé de la direction de PSA et du gouvernement.**

NOM	PRENOM	PROFESSION	VILLE	SIGNATURE

A renvoyer à : Union Départementale CGT de Seine-Saint-Denis
1, place de la Libération 93000
Bobigny Tél.: 01 48 96 36 37 - Fax: 01 48 30 98 69 Email: contact@cg93.fr
Pétition également disponible sur : www.cgt-psa-aulnay.fr

CAMPAGNE DE SYNDICALISATION

OBJECTIF  **30.000**
SYNDIQUÉS

Il n'y a pas de période précise pour faire des adhésions. Proposer l'adhésion doit se faire régulièrement et tout au long de l'année. Lors des AG, des heures d'informations syndicales, des luttes ...

Nous devons être plus offensifs sur cette question.

Faire des adhésions ne doit pas être réservé à quelques camarades, chaque syndiqué a le devoir de proposer l'adhésion pour renforcer la CGT et gagner en rapport de force. Car n'oublions pas que les cotisations des syndiqués sont notre principale ressource. C'est un élément forcément lié au maintien et au développement de notre activité syndicale.

En 2010 et 2011, nous avons dépassé les 25.000 adhérents sur notre département.

En 2012, nous avons bon espoir de continuer sur cette lancée.

Pour pouvoir gagner de nouveaux adhérents, l'Union Départementale met à disposition un matériel de syndicalisation : Une affiche à coller dans les panneaux syndicaux et sur les murs, ainsi qu'un livret d'information et de syndicalisation.

Ces outils, travaillés par le collectif Orga, sont des appuis importants pour aller au contact des futurs adhérents. Bien utilisé et accompagné de véritables plans de travail, ce petit livret de syndicalisation devrait nous permettre de nous renforcer dans nos syndicats et sections syndicales, mais doit surtout servir pour s'implanter dans les entreprises où nous ne sommes pas du tout, ou trop peu, présents.

De trop nombreuses Petites et Moyennes Entreprises sont dépourvues de représentants syndicaux, voir même de Délégués du Personnel. En déployant nos forces devant ces entreprises, nous pouvons remédier à ce problème.

Ce livret peut aussi permettre d'aborder les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) qui éliront leurs représentants du 28 novembre au 12 décembre prochains, et bien évidemment les syndiquer.

Nous invitons donc l'ensemble des structures CGT à se servir de ce matériel, pour occuper encore plus le terrain, dans l'entreprise, devant les entreprises, et sur les murs. A mettre en place des plans de travail et des objectifs de syndicalisation, à cibler des entreprises «prioritaires»



TEST DE VISION PATRONAL

**TU
TRA
VAILLES**

**ENCORE PLUS
AVEC DES OBJECTIFS
DE PLUS EN PLUS DIFFICILES
ET UNE PRESSION OMNIPRESENTE
POUR UN SALAIRE DE PLUS EN PLUS FAIBLE**

**VOTRE VISION
EST BONNE**

SYNDIQUEZ-VOUS

**la
cgt
93**
www.cgt93.fr

sur les territoires, à communiquer les plans de travail et bilans sur la syndicalisation.

Dans cette période où les attentes sociales des salariés sont fortes, alors que le nouveau Gouvernement prend le chemin de l'austérité, le déploiement d'une CGT offensive, présente au plus près des salariés, et qui se renforce ne peut être que bénéfique pour le mouvement social, mais aussi pour la préparation de notre **Comité Général le 6 décembre prochain à Bobigny.**

STAGE «POLITIQUE FINANCIÈRE»

du 4 au 5 octobre 2012

Le Collectif Formation Syndicale de l'Union Départementale CGT 93 organise un stage sur les nouvelles normes comptables suite à la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail ou communément appelée loi sur la représentativité syndicale.

Ce stage s'adresse à tous les camarades qui ont pour responsabilité la politique financière ou qui suivent les comptes, de leur syndicat, Union professionnelle ou Union locale.

Le stage aura lieu à la Bourse Départementale du Travail. Lors de cette formation les thèmes suivants seront traités : Politique financière : quelles politiques revendicatives ? Incidences de la loi du 20 août 2008 sur la comptabilité des organisations syndicales et Aspects juridiques : droits et obligations.

Les horaires sont de 9 à 17 heures. La disponibilité complète des stagiaires lors de ces deux jours est requise.

STAGE «DÉFENSEUR SYNDICAL»

du 10 au 12 octobre 2012

Le stage s'adresse à tous les camarades du secteur privé qui occupent cette responsabilité ou vont l'occuper.

A l'issue du stage les participants seront en capacité :

- d'identifier le rôle du défenseur syndical dans la procédure prud'homale.
- d'exercer leur mandat en cohérence avec notre stratégie de défense durable, concrète des emplois, de syndicalisation et de déploiement de nos forces organisées.
- d'accueillir, assister et accompagner un salarié estant en justice.
- de maîtriser les savoirs juridiques nécessaires à l'exercice du mandat et à l'assistance et défense du salarié.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous au collectif Formation Syndicale,
UD CGT 93, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny - Hortensia: 01 48 96 36 56

Je m'inscris au stage : «POLITIQUE FINANCIÈRE» du 4 au 5 octobre 2012 *

Je m'inscris au stage : «DÉFENSEUR SYNDICAL» du 10 au 12 octobre 2012 *

* Cochez la date du stage qui vous intéresse

Nom Prénom

Adresse personnelle

Ville CP

 Portable:

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité syndicale

Prix des carburants

Justice et transparence!

Les dépenses contraintes prennent de plus en plus de place dans le budget des ménages, l'énergie en particulier. La hausse importante des carburants ne fait qu'aggraver cette situation. S'ajoutant aux hausses envisagées du gaz, elle rendra des situations de plus en plus difficiles au courant de l'hiver.

Il est indispensable de trouver des solutions pour rendre accessible les moyens de déplacement notamment pour les personnes contraintes de prendre leur véhicule.

Même si à plus long terme il est nécessaire de développer les moyens de transports collectifs, il faut dès maintenant pouvoir répondre à l'urgence sociale.

L'effort demandé aux ménages n'est plus acceptable. Pour trouver des solutions, il faut tout d'abord travailler sur la transparence des prix, comme nous le demandons d'ailleurs pour l'ensemble de l'énergie. Cela permettrait de connaître les marges, à long terme, des distributeurs. Cela permettrait également d'éviter les spéculations.

Un dispositif de blocage des prix des carburants doit être mis en place rapidement, à partir d'un plafond qui doit permettre le maintien du pouvoir d'achat des plus défavorisés. Si l'Etat doit jouer son rôle en diminuant momentanément les taxes, les «pétroliers» doivent également réduire leurs marges, compte tenu de leurs résultats financiers.

Les mesures mises en place doivent amener à une

baisse significative du prix des carburants.

Nous prenons acte de l'annonce du Ministre d'une baisse de 6 centimes du prix du carburant. Si cette mesure va dans le bon sens, elle ne répond que partiellement au problème.

Le pouvoir d'achat des ménages doit être maintenu. La faible hausse du SMIC ne doit pas se trouver annulée uniquement par la hausse des carburants.

Des solutions existent pour combattre le développement de la précarité. Le partage des richesses doit permettre à tous de vivre décemment avec, en particulier, l'accès au logement, à l'énergie électrique, au gaz et à l'eau pour tous. C'est un droit inaliénable. Il faut exiger que l'accès aux KWH et aux mètres cubes nécessaires à l'usage d'un logement pour une première tranche de revenus familiaux soit garanti comme droit fondamental et pris en charge solidairement.

C'est pour rendre cela possible que la gestion du gaz, de l'électricité, de l'eau et les énergies fossiles, doit être assurée par un grand Pôle Public de l'Énergie ■



NE VOUS LAISSEZ PLUS CROQUER



→ POUR BIEN SE DÉFENDRE ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

→ Bobigny:

UD CGT - 1, place de la Libération
Mercredi matin - Tel: 01 48 96 36 37

Ne vous laissez plus croquer

→ Le Blanc Mesnil:

UL CGT - 158, avenue Charles Floquet
Mercredi Matin - Tel: 01 48 67 02 86

→ Bondy:

MAIRIE- Lundi après midi sur RDV
Tel: 01 48 50 53 00
MJSP - 1, avenue Jean Lebas
Tel: 01 71 86 64 30

→ Stains:

UL CGT - 4, rue Albert Einstein
Tel: 01 71 86 64 30

Comités d'entreprise



Fonctionnement

Offres et services

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.

